



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, Tél.: 04.71.20.49.26

.....Fax. : 04.71.20.94.54

Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 AVRIL 2011

MARCENAT

BUDGET PRIMITIF 2011

PRESENTATION PAR MADAME SAHORES

Budget Principal

Section de Fonctionnement **1.567.188**

Section d'Investissement **2.461.968**

Zone d'Activité

Section de fonctionnement **105.948**

Section d'Investissement **81.890**

TRAIN TOURISTIQUE

La commission d'examen des offres a effectué un classement des propositions le 21 avril.

Le Président présentera son choix au comité syndical le 17 mai.

ANIMATION CHARTE FORESTIÈRE MASSIF DE LA RHUE ET DU HAUT CANTAL AVENANT PLAN DE FINANCEMENT

La Charte forestière de Territoire du Massif de la Rhue et du Haut Cantal a été signée en 2006 pour 5 ans. Afin d'accompagner la démarche, les 3 communautés de communes concernées (Pays Gentiane, Sumène Artense et Cézallier) ont mandaté Françoise Alric, du cabinet Forêt et Territoires pour assurer le suivi et l'animation des actions.

Le contrat portait d'abord sur les 3 premières années de la charte puis a été prolongée en 2009 pour 2 ans supplémentaires.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Communauté de Communes du Pays Gentiane. Les 2 autres communautés de communes participant par conventionnement.

Le coût de la prestation sur ces deux années supplémentaires reste conforme au prévisionnel de 52 624 € TTC. En revanche, **le plan de financement a évolué par rapport au prévisionnel et un avenant à la convention liant les 3 collectivités est aujourd'hui nécessaire.**

Le plan de financement est aujourd'hui le suivant :

Conseil Général du Cantal 21 050 € (conforme au prévisionnel)

dont EDT CC Pays Gentiane 8 420.00 €

EDT CC Sumène-Artense 9 472.50 €

EDT CC Cézallier 3 157.50 €

Europe 14 960 € (≠ 21 050 € prévus)

Reliquat 16 614 € (≠ 10 524 € prévus)

dont CC Pays Gentiane 40 % soit 6 645.60 €

CC Sumène-Artense 45 % soit 7 476.30 €

CC Cézallier 15 % soit 2 492.10 € (≠ 1 578.60 € prévus)

Vote pour 18

Vote contre 0

Abstention 1

TOUR DU CÉZALLIER – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

L'expertise projet réalisée sur le Tour du Cézallier ou circuit des Vaches Rouges s'est achevée fin 2010.

Cette expertise souligne l'intérêt du circuit mais pointe aussi la nécessité d'engager plusieurs démarches de réhabilitation et d'animation pour développer des produits touristiques avec cet outil d'itinérance pédestre et de découverte du territoire.

La première étape passe une remise à niveau du circuit sur le terrain.

Le coût total des travaux nécessaires est de 45 015 € HT soit 58 837.94 € TTC.

Ces travaux incluent la réhabilitation de tronçons existants et la création de nouveaux tronçons permettant d'améliorer l'existant et de rallier des hébergements d'étape.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Europe 13 080. € 29% du HT

Etat 9 900. € 22% du HT

Conseil Général 13 080. € 29% du HT

à la charge de la Communauté de Communes. 17 777.94 €

TOTAL 58 837.94 €

IDENTITÉ CÉZALLIER - Projet AMTA

Dans le cadre de ses missions et fort d'une expérience similaire mais moins approfondie en Combrailles, l'AMTA s'est tournée il y a plusieurs mois vers Ardes Communauté pour leur proposer un travail de collectage orienté dans une dynamique de valorisation identitaire. Il s'agit de créations de films et d'écriture de contes musicaux avec des scolaires

Sur la base de cette réflexion, les deux GAL LEADER concernés par l'entité « Cézallier » (Pays d'Issoire Val d'Allier-Sud et Pays de Saint-Flour-Haute-Auvergne) ont réuni les Communautés de Communes du Cézallier et Ardes Communauté avec la volonté de travailler à l'échelle de l'entité « Cézallier » et ainsi d'outrepasser les limites administratives de chaque territoire.

Les élus ainsi réunis, ont effectivement jugé très opportun d'avoir une démarche globale Cézallier et la proposition présentée par l'AMTA a retenu tout leur intérêt.

Coût total pour la partie Cézallier cantalien : 59 800 € TTC

CC du Cézallier : 14 800 €

CG 15 – EDT : 15 000 € (soit 30% du HT)

CR Auvergne (enveloppe Innovation) : 3 000 €

LEADER PSFHA (Ligne coopération) : 27 000 € (soit 54% du HT)

Vote pour 17

Vote contre 1

Abstention 1

ACCUEIL CAMPING CARS MARCENAT

Nous allons signer une convention de mandat avec la commune de MARCENAT pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet d'aire d'accueil de camping cars.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Au cours de notre dernière réunion, nous avons délibéré pour instaurer la redevance spéciale.

Nous pouvons rajouter parmi les usagers concernés :

HLM

POMPIERS

GENDARMERIE

MAISONS DE RETRAITE

Nous ne pourrions établir la liste définitive que lorsque nous serons en possession du rôle de la TEOM qui nous permettra de constater quels sont les usagers qui ont été exonérés.

AGENCE POSTALE D'ALLANCHE

La Poste va transformer son bureau de poste d'ALLANCHE en agence communale.

Il est prévu de l'installer dans les locaux de la future Maison de Services.

C'est donc la Communauté de Communes qui va conventionner avec la Poste pour ce qui sera une agence intercommunale.

L'agent chargé de l'accueil sera donc embauché par la Communauté de Communes.

Le poste pourrait être commun avec celui de bibliothécaire.

Les frais de fonctionnement des locaux seront à la charge de la Communauté de Communes.

La Poste versera en contrepartie une indemnité qui sera fonction de la période d'ouverture.

Pour 60 heures d'ouverture par mois, l'indemnité mensuelle serait de 914 €.

La Poste nous a également promis une subvention pour l'investissement de 25000 €.

CONVENTIONS ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE

L'entretien des sentiers de randonnée est confié depuis 2001 à des entreprises privées du territoire.

Deux communes ont fait part de leur volonté de réaliser cet entretien en interne : Condat et Ségur. A noter que ces communes avaient une antériorité forte sur l'entretien de leurs sentiers.

Il est donc proposé d'établir une convention avec ces communes en les dédommageant des frais d'entretien sur la base tarifaire de ce que faisait l'entreprise privée.

Les sentiers concernés sont

↳ **sur Condat pour un total de 18.6 km**

La Grange Rouge.....4. km

Feniers.....5.6 km

Les Roches de Charreyre.....9. km

↳ **sur Ségur pour un total de 28.5 km**

Vial et la Revel.....6. km

La Chapelle de Valentines – le Monteil.....13. km

Le Jolan.....9.5 km

Le tarif unitaire est de **62 €/km**.

Le **kilométrage facturé est calculé en retirant 20% du kilométrage global** du circuit (évaluation forfaitaire de portions goudronnées ne nécessitant aucun entretien).

Soit pour la commune de **Condat**, un montant de $(18.6 \text{ km} - 20\%) \times 62 \text{ €} = 922.56 \text{ €}$

Et pour la commune de **Ségur**, un montant de $(28.5 \text{ km} - 20\%) \times 62 \text{ €} = 1\,413.60 \text{ €}$

Une convention sera signée avec ces communes.

INDEMNITES DU RECEVEUR

L'indemnité de conseil est attribuée à Madame SAHORES, receveur.

CAFE DE L'ESTIVE A LANDEYRAT – AVENANTS

VEYROND	Lot N°2 : charpente bois	- 3223,40 HT
	Lot N° 4 : menuiseries intérieures et extérieures	+3247,90 HT
BERTUIT	Lot N° 5 : isolation-plâtrerie-peinture	+2136,48 HT

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE

Philippe ROSSEEL a réussi l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Il est créé un emploi d'agent de maîtrise pour qu'il puisse bénéficier d'une promotion.

EMPRUNT MAISON DE SERVICES ALLANCHE

Montant emprunté : 320.000

Durée : 20 ans

Taux fixe pour remboursement annuel : CREDIT AGRICOLE 4,62 %

GRAVATS DE LA DECHETTERIE

Le casier à gravats de la Déchettrie de CONDAT est opérationnel.

Il est demandé aux communes de faire une proposition (URGENTE) pour trouver un site d'enfouissement, si possible le plus proche de CONDAT.

FIMO

Les Maires des communes seront invités à une réunion d'information sur la Formation Obligatoire des Conducteurs des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Cette formation devra avoir été réalisée avant le 10 septembre 2012.

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DES CRAMADES

Une visite du Centre d'enfouissement technique des ordures des Cramades sera proposée aux élus dans le courant de la semaine 20.

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MERLE et TAVERNIER (Marcenat), BESSE, WALCHLI et PALLUT Christophe (Condat), BONHOMME (Montboudif), PALLUT Maurice (Chanterelle), FROSIO (Saint Saturnin), MARTIN (Saint Bonnet de Condat), LESCURE (Pradiers), RONGIER (Joursac), CROUZY (Lugarde), CHABRIER (Ségur), Mme ROMAIN (Vèze), LEOTY (Allanche), PONSONNAILLE (Peyrusse), RAYNAUD (Charmensac) et MAGE (Montgreleix).

Etaient excusés :MM. TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), BAGILET (Vernols), FURNAL et DUMAS (Allanche).